

# De la soupe scolaire à la cantine

## **Sommaire :**

- ❑ Bureau du 6 décembre 1928 : un legs pour la création d'une cantine scolaire. p2
- ❑ Bureau du 17 février 1929 : demande d'une allocation afin de faire fonctionner de suite la cantine scolaire. p2
- ❑ Bureau du 26 novembre 1929 : les cantines fonctionnent à la satisfaction de tous. P3
- ❑ Bureau du 21 février 1930 : aide à la soupe scolaire. p3
- ❑ Bureau du 28 février 1937 félicitations pour l'organisation des cantines scolaires. P3
- ❑ Bureau du 25 octobre 1938 achat d'une cuisinière. P4
- ❑ Bureau du 9 octobre 1945 : reprise des cantines. P4

Bureau du 6 décembre 1928 : un legs pour la création d'une cantine scolaire.

*Me Carles donne quelques explications sur le legs Bégot.*

*Après discussion générale il est dit que la volonté expresse du testateur, est que les revenus de cette donation soient affectés à la création d'une cantine scolaire.*

Me Carles donne quelques explications sur le legs Bégot

Après discussion générale il est dit que la volonté expresse du testateur, est que les revenus de cette donation soient affectés à la création d'une cantine scolaire

Bureau du 17 février 1929 : demande d'une allocation afin de faire fonctionner de suite la cantine scolaire.

*Hardy donne lecture d'une lettre qu'il a écrite au Conseil Municipal, pour demander une allocation afin de faire fonctionner de suite la cantine scolaire. Il attend dit-il la réponse.*

*Mr Delmas répond, qu'il ne peut envoyer la réponse avant que le Conseil Municipal et la Commis-*

*sion spéciale soient réunis.*

Hardy donne lecture d'une lettre qu'il a écrite au Conseil Municipal pour demander une allocation afin de faire fonctionner de suite la cantine scolaire. Il attend dit-il la réponse.

Mr Delmas répond qu'il ne peut envoyer la réponse avant que le Conseil Municipal et la commission spéciale soient réunies.

**Bureau du 26 novembre 1929 ; les cantines scolaires fonctionnent à la satisfaction de tous.**

(M Manet) Il nous dit aussi, que les cantines scolaires fonctionnent à la satisfaction de tous.

(M Manet) Il nous dit aussi que les cantines scolaires fonctionnent à la satisfaction de tous.

**Bureau du 21 février 1930 : aide à la soupe scolaire.**

Il propose encore notre association d'aider dans les limites de notre budget, le Conseil Municipal, pour la participation à la soupe scolaire.

M Frit dit avec raison que lui seul, le Conseil Municipal, doit faire le nécessaire pour les cantines scolaires, mais que quelques fois, selon nos moyens, nous pouvons aider à améliorer l'ordinaire. adopté.

Il propose encore notre association d'aider dans les limites de notre budget, le Conseil Municipal, pour la participation à la soupe scolaire.

M Frit dit avec raison que lui seul, le Conseil Municipal, doit faire le nécessaire pour les cantines scolaires, mais que quelques fois, selon nos moyens, nous pouvons aider à améliorer l'ordinaire. Adopté.

**Bureau du 28 février 1937 félicitations pour l'organisation des cantines scolaires.**

L'assemblée vote des félicitations au Directeur de l'Ecole de garçons M. Lacombe ainsi qu'à tous ses collaborateurs pour l'organisation des cantines scolaires, Monsieur Arlet Maire invite les sociétaires à visiter la cantine scolaire.

L'assemblée vote les félicitations au Directeur de l'Ecole de garçons Mr Lacombe ainsi qu'à tous ses collaborateurs pour l'organisation des cantines scolaires, Monsieur Arlet Maire invite les sociétaires à visiter la cantine scolaire.

**Bureau du 25 octobre 1938 achat d'une cuisinière.**

*Sur proposition du Président le bureau décide de voter une somme de 1500 francs pour l'achat d'une cuisinière nécessaire pour le bon fonctionnement de la cantine scolaire,*

Sur proposition du Président le bureau décide de voter une somme de 1 500 francs pour l'achat d'une cuisinière nécessaire pour le bon fonctionnement de la cantine scolaire,

**Bureau du 9 octobre 1945 : reprise des cantines.**

*Le Bureau mandate M<sup>me</sup> Veerenoghe pour se rendre auprès de M<sup>me</sup> Beaudel, présidente des foyers populaires pour lui faire part de la décision du Bureau de l'amicale, a/s cantines scolaires*

*Celles-ci pourront, si M<sup>me</sup> Beaudel le juge utile lui accorder une dizaine de bouillons qu'elle voudra bien faire prendre à la cantine.*

*Les Foyers Populaires voudront bien nous remettre le local appartenant d'ailleurs à l'école ainsi que le matériel que nous leur avons prêté et dont inventaire avait été dressé par M. Leygonie.*

*Le Bureau prie M. Desmoulin, Directeur de l'École de garçons de vouloir bien intervenir auprès de M. Beaudel afin qu'il fasse procéder au nettoyage et blanchiment de la cantine scolaire.*

Le bureau mandate Mme Veerenoghe pour se rendre auprès de Mme Beaudel, présidente des foyers populaires pour lui faire part de la décision du bureau de l'amicale, a/s cantines scolaires. Celles-ci pourront, si Mme Beaudel le juge utile lui accorder une dizaine de bouillons qu'elle voudra bien faire prendre à la cantine.

Les foyers populaires voudront bien nous remettre le local appartenant d'ailleurs à l'école, ainsi que le matériel que nous leur avons prêté et dont inventaire avait été dressé Par Mr Leygonie. Le bureau prie Mr Desmoulin, >Directeur de l'école de garçon de vouloir bien intervenir auprès de > Mr Beaudel afin qu'il fasse procéder au nettoyage et blanchiment de la cantine scolaire.

**Pour l'année scolaire 1956-57, 19 650 repas sont servis à 3F**

**1983 municipalisation du personnel de la cantine**

**2000 reprise par la mairie de la gestion des cantines.**

**2013 création de la cuisine centrale**